



## **Situation des familles sans-papiers dans les P.O.**

18 enfants de 9 familles sans papiers, scolarisés dans 13 établissements du département ( 3 maternelles, 7 écoles primaires, deux collèges et un lycée), sont menacés d'expulsion. Cinq d'entre eux sont nés en France, mais risquent pourtant d'être renvoyés dans un pays qu'ils ne connaissent pas et que leurs parents ont fui.

Cinq de ces familles sont des familles mixtes (azéri-arméniennes, ossète-géorgienne) dont aucun des pays d'origine ne veut, le conjoint étant d'une autre nationalité. La France maintient l'obligation à quitter le territoire, mais on ne peut pas les renvoyer dans leur pays! Elles sont donc coincées sur le territoire français sans aucun droit. Ni de circuler (risque de mise en centre de rétention), ni celui de travailler.

Sept de ces familles ont demandé l'asile politique en France et ont été déboutées du droit d'asile (droit qui devient un fantasme! La dernière trouvaille étant d'accuser de fraude les demandeurs d'asile politique pour rejoindre notre beau pays de France). Dès qu'elles sont déboutées, l'État n'a plus aucune obligation légale à leur égard. Elles sont donc mises hors des centres d'hébergement des demandeurs d'asile et se retrouvent à la rue du jour au lendemain avec leurs enfants, sans toit, sans nourriture.

La vocation du RESF n'est pas caritative. Elle est avant tout politique. Dénoncer la politique d'immigration xénophobe de ce gouvernement et entraîner toutes les forces politiques, syndicales, associatives et citoyennes à s'y opposer fermement et résolument sont notre priorité. Obtenir la régularisation de ces familles pour qu'ils aient le droit de vivre ici est notre objectif.

Vous avez toute votre place dans ce combat.